



2015/2016

Mairie de SAVIGNAC-DE-L'ISLE
17, Le Bourg
33910 SAVIGNAC DE L'ISLE
Tel/fax: 05.57.84.25.90 – mail: mairie-de-savignac@wanadoo.fr
Secrétariat Ouvert : Mardi, Jeudi et Vendredi – De 14h30 à 18h00.

RÈGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRES ÉCOLE DE SAVIGNAC DE L'ISLE

GARDERIE

Elle fonctionne de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30, sauf le mercredi midi,

Horaires impératifs

En cas d'absence de l'agent communal, la garderie sera assurée la première journée.

Elle sera fermée par la suite jusqu'à la reprise de l'agent ou à son remplacement.

Les parents seront informés le plus rapidement possible afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires. D'où la nécessité d'avoir les coordonnées personnelles actualisées.

Tel : 05.57.84.92.56

CANTINE

Les tickets (**jusqu'au 31.12.2015**) doivent être achetés en Mairie et fournis avant la prise des repas.

Moyens de paiement pour la cantine et la garderie

Les familles peuvent payer par :

- carte bancaire via internet sur le site internet www.tipi.budget.gouv.fr
- prélèvement automatique (formulaire joint au présent dossier)
- Tickets (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public) **suppression le 01.01.2016**

BUS

Si un enfant inscrit ne prend pas le bus exceptionnellement, l'accompagnatrice doit en être avertie à l'avance par écrit.

Les enfants doivent se comporter de façon correcte, respecter le personnel à la cantine, à la garderie, dans la cour, dans le bus, suivre les consignes, ne pas dégrader ni souiller le matériel, les équipements et les locaux.

Tout manquement à ces règles sera signalé et pourra donner lieu à des sanctions.

Nous vous remercions de respecter ce règlement afin que tous, enfants et personnel, passent une année scolaire agréable.

Pour les enfants

* Règlement de la cantine :

CE QUE L'ON DOIT FAIRE :

- On respecte les adultes et ses camarades
- On attend que quelqu'un nous serve.
- On lève le doigt quand on veut demander quelque chose.
- On parle doucement.
- On rentre et on sort calmement.
- On respecte le mobilier et la nourriture.

CE QUE L'ON NE DOIT PAS FAIRE :

- Jouer pendant le repas
- Abîmer la vaisselle.
- Jouer avec le mobilier.
- Se déplacer dans la cantine.
- Jouer avec la nourriture.
- Faire mal à ses camarades.
- Dire des gros mots.

* Dans la cour de récréation

- Je dois adopter une attitude correcte
- Je ne participe à aucune bagarre
- Je ne joue pas à des jeux violents
- Je ne jette pas d'objets, de sables ni de cailloux
- Les objets dangereux (couteaux, ciseaux,...) ou de valeur sont interdits.

* Dans le bus

- J'attache ma ceinture
- Je respecte et j'obéis au chauffeur et à l'accompagnatrice ou accompagnateur
- Je reste assis
- Je parle doucement
- Je me lève seulement lorsque le bus est arrêté
- A la sortie du bus, j'attends que l'on vienne me chercher

A..... Le.....

Signature des parents : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'enfant : (précédée de la mention « lu et approuvé »)